

AIDES FISCALES POUR L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

De nombreuses aides sont instituées pour l'implantation d'entreprise en France.

- Création d'entreprises nouvelles, de jeunes entreprises innovantes.
- Implantation dans des Zones (Zones Franches Urbaines).
- Entreprises dans des Zones de recherche et développement.
- Crédit d'impôt recherche.
- Etc.



**Votre meilleur conseil est
votre Expert-Comptable.**

N'hésitez pas à le contacter !



26, 28 rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS
+33 (0) 1 41 49 06 66
www.afigec.com

Edition 10/2008



**IMPLANTATION D'UNE
ENTREPRISE EN FRANCE**
L'Expert-Comptable vous aide



Le rôle de l'Expert-Comptable est essentiel pour l'implantation d'une entreprise étrangère, pour présenter la meilleure structure, les choix importants, et l'accompagnement de dirigeants étrangers.

CREATION DE L'ACTIVITE EN FRANCE

- Il aide au choix de la structure la mieux adaptée, salarié représentant de l'entreprise étrangère, bureau de liaison, succursale, filiale. (cf. fiche spécifique).
- Il met en œuvre l'organisation administrative et comptable.
- Il aide les dirigeants à choisir les régimes fiscaux et sociaux, en fonction du type d'entreprise, de l'activité, et du chiffre d'affaires à réaliser.

GESTION D'ENTREPRISE

- Il assiste la direction à l'élaboration d'un business plan (exploitation et trésorerie) et à la faisabilité du projet.
- Il accompagne la direction, dans ses relations avec les administrations fiscales ou sociales, et les banques pour la recherche de financements.
- Il exécute ou supervise la comptabilité de l'entreprise établie en France, pour faire de celle-ci un outil de pilotage.
- Il développe un système de reporting, et de situations indispensables pour une meilleure prise de décision.
- Il participe à l'élaboration de comptes consolidés pour les filiales étrangères dont il a la charge.
- Il élabore des tableaux de bord.
- Il établit toute déclaration fiscale.
- Il télétransmet les déclarations de TVA, et de déclarations d'impôt.

RESSOURCES HUMAINES

- Il accueille et écoute les besoins de nos clients.
- Il vous aide à obtenir l'adhésion des entreprises aux organismes obligatoires.
- Il affine et assiste lors des déclarations des salariés.
- Il rédige et gère le suivi des contrats de travail.
- Il produit des bulletins de salaire.
- Il vous assiste lors des déclarations de charges sociales auprès de l'URSSAF et des autres organismes concernés (ASSEDIC, etc...).
- Il vous conseille en matière de prévoyance, de sécurité sociale, mutuelle, retraite, stock option...
- Il aide à la gestion des sorties de salariés.
- Il vous assiste lors des élections des représentants du personnel lorsque les seuils sont atteints.
- Il vous aide à définir une politique de rémunération et comprendre les subtilités du droit du travail.